

Paris,  
le mardi 8 août 2006

**Émetteur :** Direction des Relations Sociales

**Destinataires :**

Mesdames, Messieurs les Directeurs des organismes de Sécurité sociale

Mesdames, Messieurs les Médecins-conseils régionaux

**Objet :** Actualisation et revalorisation des pensions différentielles pour 2006

Madame, Monsieur le Directeur,

Madame, Monsieur le Médecin-conseil régional,

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord du 24 décembre 1993 ayant consacré l'intégration des personnels dans les régimes Arrco et Agirc, vous avez été amené à remettre à vos agents la notification des droits à retraite constitués au 31 décembre 1993.

Je vous informe que le taux d'actualisation des prestations différentielles à servir s'établit à 1,65 % au 1er avril 2006.

Par ailleurs, je vous informe que la Commission paritaire du système différentiel réunie en séance du 6 juillet 2006 a décidé la revalorisation des prestations différentielles de 1,155 % à effet du 1er janvier 2006.

Vous trouverez ci-joint, une notice d'information mise à jour que je vous invite à distribuer aux personnels inscrits à l'effectif d'un organisme au 31 décembre 1993, et actuellement en activité, bénéficiaires d'une préretraite Arpe ou en invalidité.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin-conseil régional, l'expression de mes sentiments distingués.



Philippe RENARD  
Directeur

**Document(s) annexe**

**(s) :**

- Modalités de liquidation et de service de la pension différentielle,